



2022 - 240

Bras, le 03 juin 2022

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement pour des travaux d'élagage des platanes réalisés par l'entreprise GUIB'VERT sise n°53 rue Jean-Jaurès, 83149 BRAS.

ARRÊTE

Article 1 : Le mercredi 15 juin 2022 de 07h00 à 18h00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (sous peine de mise en fourrière) sur les emplacements de stationnement de la rue Octave Gérard côté « Jardin ».

Article 2 : L'entreprise GUIB'VERT sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

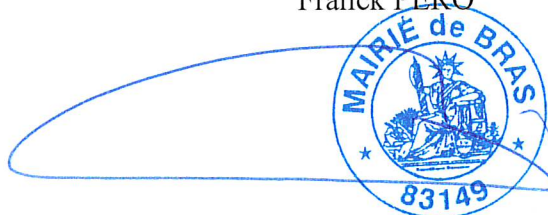
Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale et les agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- L'entreprise GUIB'VERT mandatée pour réaliser les travaux.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS.
- La Police Municipale de BRAS.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité